

Réfection d'un pont à Veuvey-sur Ouche

> Villages d'avenir

Logement et urbanisme

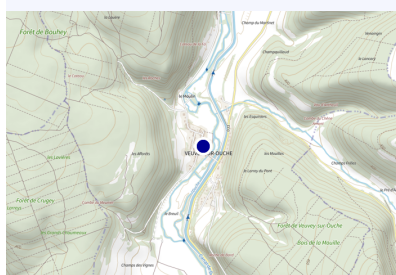


BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

Côte-d'or (21)

Veuvey-sur-Ouche

Nombre d'habitants :
215



© IGN / Géoplateforme

LE PROJET

La commune de Veuvey-sur-Ouche est propriétaire d'un pont franchissant le canal de Bourgogne, seul accès au village. Fortement dégradé et menacé à court terme d'effondrement, l'ouvrage a fait l'objet d'une inspection détaillée en 2022, commandée par Voies Navigables de France (VNF). Le coût de sa réhabilitation est estimé à près de 500 000 €.

Malgré l'absence de décret d'application de la loi DIDIER, une convention de gestion entre VNF et la commune a permis de rendre le projet éligible au Programme National Pont-Travaux du CEREMA.

Cette opération se distingue par une collaboration exceptionnelle entre la sous-préfecture, VNF, la DDT et le Conseil départemental, ainsi que par un engagement financier conjoint de VNF, du Département et de la préfecture. Ces soutiens permettront à cette commune de 215 habitants de supporter un reste à charge acceptable vis-à-vis de sa trésorerie. En effet, Pour une commune très rurale, le montant de tels travaux est souvent insurmontable.

INGÉNIERIE MOBILISÉE

- Programme National Pont-Travaux - Cerema
- Conseil départemental de Côte-d'Or

ACCOMPAGNEMENT

La cheffe de projet Villages d'Avenir a assuré un rôle d'interface et de coordination entre la commune et VNF afin de favoriser l'aboutissement du partenariat relatif à la gestion du pont franchissant le canal de Bourgogne.

À ce titre, elle a accompagné la rédaction de la convention définissant les modalités d'intervention des parties et le partage des charges liées à la surveillance, à l'entretien et aux réparations de l'ouvrage.

Réfection d'un pont à Veuvey-sur Ouche

> Villages d'avenir

Cet accompagnement s'est également traduit par un appui en ingénierie administrative et financière auprès de la collectivité, comprenant la sécurisation des démarches administratives, l'identification des opportunités de financement et l'accompagnement au dépôt des demandes de subvention auprès des différents co-financeurs.

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions

Programme National Pont : 60 %

Conseil Départemental, VNF, État (DETR) : 30%

Autofinancement

Commune : 10%, par dérogation accordée à la participation minimale légale.

VERBATIM

Philippe Velten

Maire de Veuvey-sur-Ouche

« La finalisation du plan de financement, le démarrage et le suivi des travaux du pont furent, au vu des enjeux financiers et d'accessibilité au village, une réelle inquiétude pour le nouveau maire que je suis. À ce titre, l'accompagnement de l'État est exemplaire, avec une implication forte de la sous-préfecture, ainsi que le grand professionnalisme du Conseil départemental, de VNF, de la DGFIP, du conseiller aux décideurs locaux, de la maîtrise d'œuvre et des entreprises retenues. »